

Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Formulaire produit Mélange

Nom commercial DURO-NOX LSC

Code produit DNLSC

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE MANUFACTURING INC

1444 SOUTH 20th Street Omaha, NE 68108

Tél : 402-341-2080

Télécopieur: 402-341-9752

E-Mail: corporate@nox-crete.com
Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

non classé

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger aucun

mot de signal aucun

Les déclarations de danger aucun

Les énoncés de précaution

Prévention: aucun

2.3 Autres risques

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

FR (French Page 1 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

3.2 Mélange

Classification selon le règlement 29 CFR 1910.1200, (CE) n° 1272/2008 (CLP) (GHH)

Nom	Identificateur de produit	%
Inorganic Silicate Solution	secret De Commerce	secret De Commerce

Tous les ingrédients ci-dessus sont liés dans la matrice du produit et ne devrait pas être disponible sous forme de poussière respirable.

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers seco	ours
--	------

Les premières mesures d'aide général

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne

inconsciente.

Les premières mesures d'aide après inhalation

Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau

Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoguer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure Symptômes/blessures après un contact avec les yeux Symptômes/blessures après ingestion

Peut causer une irritation des yeux ou des blessures Peut causer des irritations ou des brûlures graves à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Utilisez extinction d'incendie les moyens appropriés pour les matières

environnantes.

Produit chimique sec, mousse dioxyde de carbone

Ne pas utiliser de jet d'eau lourde **IMPROPRES** moyens d'extinction

> FR (French Page 2 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la

santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions

Utiliser de l'eau pulvérisée ou de brouillard pour refroidir les conteneurs

exposés.

Équipement de protection pour les pompiersLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome

(SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout

incendie chimique.

Autres informations Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés.

Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

Mesures générales Dique ou de confisquer matériau déversé. Prendre Les mesures de

précaution nécessaires pour assurer votre propre santé et de sécurité

avant tentative de déversement ou de nettoyage.

6.11 Équipement de protection individuelle Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection

approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si

le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme

l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les

conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Mesures de protection Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon

avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Mesures d'hygiène Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stockez conformément aux réglementations locales. Stocker dans le

conteneur d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs hermétiquement fermé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'utilisation.

Matières incompatibles Aucun connu

Température de stockage Éviter l'exposition à des températures de gel.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
---------------------	--------------------------------------

FR (French Page 3 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

	ACGIH TLV (États-Unis, 2/2010)
Inorganic Silicate Solution	Non-Établi

8.2 Contrôles de l'exposition

Les contrôles d'ingénierie Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les

concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Protection des yeux et du visage Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter

de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures.

Protection de la peau Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et

bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements

souillés devraient être laves avant de les réutiliser.

Protection respiratoire Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de

respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les

TLV.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence liquide clair Odeur inodore

Seuil de perception de l'odeurPas de données disponiblesPHPas de données disponiblesPoint de fusionPas de données disponiblesPoint de congélationPas de données disponibles

Point d'ébullition100 C (212 F)Point d'éclairNon applicable

Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) Pas de données disponibles

Norme d'inflammabilité (solide, gaz)
Inférieur/supérieur limites explosives
Pression de vapeur
Pas de données disponibles

Solubilité L'eau : Complet

Coefficient de partage n-octanol/eauPas de données disponiblesTempérature d'auto-ignitionPas de données disponiblesViscositéPas de données disponiblesTeneur en COVPas de données disponibles

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible

10.2 La stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Ossibilità de l'editoris dangereuses

10.4 Conditions à éviterLes températures extrêmes hautes ou basses. Éviter la congélation10.5 Matières incompatiblesAcides, un contact prolongé avec de l'aluminium, laiton, bronze, cuivre, plomb, étain, zinc ou autres métaux ou alliages sont sensibles aux

alkalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux Le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

FR (French Page 4 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.

Irritation/Corrosion cutanée Peut causer une irritation de la peau

Yeux Mai causes une irritation des yeux et des dommages.

La respiration et de sensibilisation de la peau Peut causer une irritation respiratoire

Mutagenèse des cellules germinales Pas de données disponibles

Carcinogénicité Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à

0,1% n'a été identifié comme cancérogène par le National Toxicology

Program, l'Occupational Safety and Health Act, ou de l'Agence

internationale pour la recherche sur le cancer (IARC)

Toxicité pour la reproduction

Certains organes cibles toxicité

Pas de données disponibles

Exposition unique Pas de données disponibles **Exposition répétée** Pas de données disponibles

Danger d'aspirationPas de données disponibles

Section 12. Informations écologiques

12.1 ÉcotoxicitéPas de données disponibles12.2 Persistance et dégradabilitéPas de données disponibles12.3 Potentiel de bioaccumulationPas de données disponibles12.4 La mobilité dans le solPas de données disponibles

<u>12.5 Autres effets néfastes</u> Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

SECTION 14. Information sur les transports

En conformité avec les US DOT Non marchandises dangereuses dans le sens des règlements de

transport.

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

14.1 Numéro ONUNon des marchandises dangereuses au sens des règlements de

transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Concrete Curing Compound

14.3 Classe de Transport (es)Non applicable14.4 Groupe d'emballageNon applicable

<u>14.5 Risques environnementaux</u> Aucune information supplémentaire disponible **14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** Aucune information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac selon

FR (French Page 5 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173,15 Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

15.1.2 Règlements USA

Section 313

La TSCA

Contient aucun ingrédients au niveau ou au-dessus de minimus niveau de génération de rapports.

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'oxyde de propylène, qui est connu dans l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov. "

15.1.3 Le Canada Règlements

DSL

15.2 Sécurité chimique évaluation

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR.

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission 10-5-2018 Version 2.3 Numéro 469-F Date de publication de la version précédente 7-13-2015

Préparateur Nox-Crete Manufacturing Inc.

Documentation de référence

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete Manufacturing, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete Manufacturing pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete Manufacturing. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballe ce

FR (French Page 6 De 7



Fiche de données de sécurité

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), Hazardous Products Regulation (HPR) (WHMIS 2015)

produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete Manufacturing exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

Texte intégral des R, H et EUH phrases

FR (French Page 7 De 7